



SPANC - SATESE 37

T A R I F S 2025

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Vérification du projet et de la réalisation des installations d'assainissement non collectif nouvelles et à réhabiliter

La participation de l'utilisateur relative au contrôle de conception, implantation et bonne exécution des ouvrages d'une seule installation s'élève à **436,00 €** pour l'exercice 2025 correspondant à **257,00 €** pour l'avis sur le projet et **179,00 €** pour l'avis sur la réalisation.

NB : Tarif dégressif si plusieurs dispositifs sur une ou plusieurs parcelle(s) cadastrale(s) contiguë(s) appartenant au même propriétaire ou une même indivision : réduction forfaitaire de 10 % par dispositif.

A l'issue de l'émission de chaque avis (avis sur le projet et avis sur la réalisation), le SPANC-SATESE 37 procédera au recouvrement du montant de la prestation selon le tarif en vigueur lors de la visite terrain.

Toute visite supplémentaire donnera lieu à une facturation supplémentaire de **78,00 €**.

La rédaction d'un nouvel avis sur le projet sans déplacement (si avis favorable préalable) donnera lieu à une facturation supplémentaire de **53,00 €**.

Pour les installations > 20 Equivalents-Habitants : avis sur le projet à **381,00 €** et avis sur la réalisation à **298,00 €**.

Rappel : la prestation de contrôle donne lieu à des facturations distinctes (voir ci-dessus). Toute prestation réalisée donne lieu à un recouvrement, que le projet aboutisse ou non (Permis de construire refusé, projet abandonné, dispositif recouvert...).